



**LE MONT BUET 3 099 METRES
SAMEDI 11 & DIMANCHE 12 SEPTEMBRE 1999**

Siège social :
**MAISON DES ASSOCIATIONS
34, rue des Héros
67610 LA WANTZENAU**

Pour clôturer notre saison d'été de randonnées alpines en beauté, Florence et Mario nous proposent de partir à l'assaut de celui que l'on appelle « LE MONT BLANC DES DAMES ».

Tél. & Fax : 03.88.96.22.44

Partant de Salvagny (925 mètres), près de SIXT, nous monterons au refuge du Grenairon (1 949 mètres). Le lendemain, belle traversée des Frêtes du Grenier et du Plan du Buet, nous gravirons ensuite les pentes schisteuses qui mènent au sommet. De là, nous pourrons rejoindre le village du Buet (1 330 mètres) sur la route de Vallorcine en empruntant le vallon Bérard. La valse des paysages de la traversée du Buet, dans une région des plus sauvages des Alpes est une source d'émotions intenses. Point culminant des Hautes Préalpes, le Buet est un admirable belvédère offrant un panorama célèbre sur le massif du Mont-Blanc.

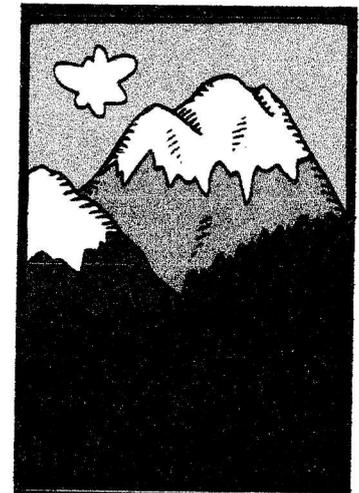
Observations : Longue traversée sur sentiers, avec des passages délicats et aériens équipés de câbles. S'adresse à des randonneurs expérimentés ; il est conseillé de s'équiper de bâtons télescopiques ou d'un piolet. Repas samedi et dimanche midi tirés du sac.

Dénivelée et temps de marche : 1^{er} jour : ↗ 1024 m - 4 heures
2^{ème} jour : ↗ 1150 m - 8 heures

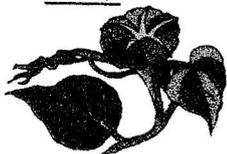
Départ : Samedi 11 septembre 1999 à 5 heures parking BAYER

Retour : dimanche 12 septembre dans la soirée.

Délai d'inscription : Merci de respecter la date du 27 août 1999.



PRIX :



MEMBRE(S)	: 550,00 F
NOM MEMBRE(S)	: 600,00 F
JEUNES - 16 ANS	: 500,00 F

Renseignements et inscription : Au siège du Club - Permanence le vendredi soir à partir de 20h00. Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter Mario ARIOLI ☎ 03.88.96 61.22.

✕-----

Sortie « LE MONT BUET » 12 et 13 septembre 1999
Bulletin de participation à RENOYER ACCOMPAGNE DU REGLEMENT POUR LE 27 août 1999

Nom : Prénom.....

Nombre de personnes :

..... MEMBRE(S) à 550,00 F =

NON MEMBRE(S) à 600,00 F = 1

.....JEUNE(S) à 500,00F =

Paiement defrancs effectué par (entourez votre choix) : Chèque Espèce